

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU LUNDI 19 MAI 2008 A 10 HEURES

ORDRE DU JOUR

- 1°- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2007 et présentation des comptes du dit exercice.
- 2°- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2007.
- 3°- Approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2007.
- 4°- Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2007.
- 5°- Affectation des bénéfices de l'exercice 2007.
- 6°- Renouvellement du mandat d'un Administrateur.
- 7°- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2007.
- 8°- Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers consolidés au 31 Décembre 2007.
- 9°- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 tel que modifié par l'article 7 de la loi 99-92 du 17 Août 1999.

**SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS
14 RUE MASMOUDA-MUTUELLEVILLE-TUNIS**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 19 MAI 2008 A 11 HEURES**

ORDRE DU JOUR

- 1°- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire relatif à l'augmentation du capital social par incorporation de réserves et la distribution d'actions gratuites.**
- 2°- Mise à jour des statuts par la modification de l'article 6.**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU LUNDI 19 MAI 2008 A 10 HEURES

PROJET DES RESOLUTIONS

PROJET DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2007.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion au 31 Décembre 2007.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve la répartition des bénéfices ci-après :

- Bénéfice de l'exercice	1.572.681,924 D
- Résultats reportés	2.092.489,320 D
Total à répartir	3.665.171,244 D
- Dividende (25%) de 3.000.000 Dinars	750.000,000 D
1ère reliquat	2.915.171,244 D
- Réinvestissements exonérés	260.000,000 D
- Réserves extraordinaires	500.000,000 D
2ème reliquat	2.155.171,244 D
- Fonds social	50.000,000 D
3ème reliquat	2.105.171,244 D
- Résultats reportés 2007	2.105.171,244 D
	0

Les dividendes de l'exercice 2007 sont ainsi fixés à 1,250 Dinar par action de nominal 5 Dinars.

Ce montant sera mis en paiement à partir du 2008 auprès des intermédiaires en Bourse concernés pour les Actionnaires déposants et aux caisses de la Société pour les autres.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au compte "Réserves Extraordinaires", les réinvestissements exonérés devenus disponibles au 31 Décembre 2007, pour un montant de 100.000 Dinars.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, le mandat d'Administrateur de Monsieur Mohamed JEBALI est arrivé à échéance.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Mohamed JEBALI pour une nouvelle période de trois ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer au titre de l'exercice 2007 l'enveloppe des jetons de présence allouée aux Administrateurs à Trente Huit Mille Cinq Cent Dinars nets et celle du Comité Permanent d'Audit à Deux Mille Dinars nets par membre.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés du Groupe SIMPAR arrêtés au 31 Décembre 2007 approuve ces comptes.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par l'article 7 de la loi 99-92 du 17 Août 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une année l'autorisation de rachat par la SIMPAR d'une partie des actions constituant son capital social en vue de réguler leurs cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés représentant légal de la société pour faire dépôt ou publication que besoin.

Cette résolution est adoptée à

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS
14 RUE MASMOUDA - MUTUELLEVILLE - TUNIS

PROJET DES RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 19 MAI 2008

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital, décide d'augmenter le capital social de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAP" qui est actuellement de 3.000.000 Dinars en vue de le porter à 3.500.000 Dinars et ce par prélèvement de la somme de 500.000 Dinars sur les réserves extraordinaires contre la création de 100.000 actions nouvelles numérotées de 600.001 à 700.000 et **portant jouissance à partir du 1er Juillet 2008.**

Ces actions seront attribuées dans les conditions de parité fixées par les statuts aux détenteurs des 600.000 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à **raison d'une action nouvelle pour six actions anciennes** contre estampillage de la case n°34 et ce à **partir du 1er Juillet 2008** et après accomplissement des formalités administratives.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous la condition suspensive de réalisation de l'augmentation du capital ci-dessus prévue, de modifier l'article 6 des statuts en conséquence.

Article 6 Nouveau : Le capital social est fixé à la somme de Trois Millions Cinq Cents Mille Dinars (3.500.000 Dinars) divisé en 700.000 actions de Cinq Dinars chacune.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

Cette résolution est adoptée à

DOCUMENT D'INFORMATIONS
EN VUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 MAI 2008

Chapitre 1 : Renseignements concernant l'Assemblée

1-1 : Election des membres du Conseil d'Administration

1-1-1 : Membres du Conseil, candidats et durée des mandats.

Administrateurs	Date d'expiration du mandat actuel	Date d'expiration du mandat projeté	Fonctions principales exercées
-Mr.Mohamed JEBALI	AGO statuant sur l'exercice 2007	AGO statuant sur l'exercice 2010	P.D.G de Société
-Banque Nationale Agricole "BNA"	AGO statuant sur l'exercice 2008	-	Banque
-Société Tunisienne de Banque "STB"	AGO statuant sur l'exercice 2009	-	Banque
-Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles « CTAMA »	AGO statuant sur l'exercice 2008	-	Assureur
- Société ESSOUKNA	AGO statuant sur l'exercice 2008	-	Promoteur immobilier
-Société Générale d'Etudes, de Supervision et de travaux « SOGEST »	AGO statuant sur l'exercice 2008	-	Bureau d'études
-Société Immobilière et de Viabilisation "SIVIA"	AGO statuant sur l'exercice 2009	-	Promoteur immobilier
-Mr.Abdeljelil BAHRI	AGO statuant sur l'exercice 2008	-	Homme d'affaires
-Société Tunisienne de l'Industrie Automobile "STIA"	AGO statuant sur l'exercice 2009	-	Industriel
-Mr. Mohamed ACHOUR	AGO statuant sur l'exercice 2009	-	Homme d'affaires

1-1-2 : Participations de 5 % ou plus dans le capital de la Société ou dans l'une de ses filiales :

Administrateurs	Nombre de titres détenus	Pourcentage
B. N. A	181.800	30,30 %
SOCIETE ZIED SARL	70.661	11,78 %
C.T.A.M.A.	63.000	10,50 %
Mr Hafedh HEMAYED	30.311	5,05 %

1 - 2 : Autres point de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 Mai 2008 comporte outre l'approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2007 et des états financiers consolidés arrêtés à la même date, le renouvellement du mandat d'un administrateur à savoir Monsieur Mohamed JEBALI, le renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 tel que modifié par l'article 7 de la loi 99-92 du 17 Août 1999 et permettant à la Société d'acheter d'une façon limitative ses propres actions afin de réguler le cours.

Chapitre 2 : Renseignements concernant le droit de vote et la répartition du capital

Le capital actuel de la Société Immobilière et de Participations est de 3.000.000 D divisé en 600.000 actions entièrement libérées. Tous ces titres comportent un droit de vote et qui est le même pour toutes les actions sauf pour 11.430 actions appartenant à la société SOIVM SICAF (11.400 actions) et aux sociétés ESSOUKNA (10 actions), SIVIA (10 actions) SOGEST (10 actions) pour cause de non conformité des participations croisées avec les nouvelles dispositions du C.S.C

La répartition du capital social de la société au 31/03/2008 se résume dans le tableau ci-dessous.

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
-Banque Nationale Agricole "B.N.A."	181.800	30,3 %
-Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles "C.T.A.M.A."	63.000	10,5 %
-Stratégie Action SICAV	15.631	2,6 %
-Société ZIED SARL	70.661	11,78 %
-BNA CAPITAUX	12.226	2,04 %
- Société AFRIQUE AUTOS	16.022	2,67 %
- Mr Hafedh HEMAYED	30.311	5,05 %
- Mme Haifa LAARIBI	8.788	1,47 %
- SOIVM SICAF	11.400	1,9 %
- MR.MILED HABIB	9.627	1,60 %
- Divers actionnaires	180.534	30,09 %
	600.000	100 %